



Communiqué de presse

Le tri des biodéchets se déploie progressivement

Au 1^{er} janvier 2024, **le tri des biodéchets devient obligatoire pour toutes et tous**, en application de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020. Pas de panique, Lannion-Trégor Communauté, collectivité compétente en matière de gestion des déchets ménagers, va proposer des solutions de tri à ses habitants.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les biodéchets sont tous les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas et de cuisine...), les déchets ménagers non alimentaires (essuie-tout, cartons bruns, paille...) et les déchets issus du jardin (feuilles mortes, tontes séchées, résidus de taille...) qui sont composés à 100 % de matière organiques et qui sont donc biodégradables.

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Ils représentent un tiers de notre poubelle d'ordures ménagères et sont composés de 60 % d'eau environ, c'est donc un réel gâchis de les incinérer. Les trier constitue un geste simple et efficace pour les valoriser en compost et contribuer ainsi à fertiliser les sols. Leur retour à la terre permet de stocker durablement dans le sol une partie du carbone qu'ils contiennent, en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Quelles solutions ?

L'enjeu pour Lannion-Trégor Communauté est donc de proposer aux habitants des solutions concrètes leur permettant de ne pas jeter leurs déchets alimentaires dans la poubelle grise, afin que ceux-ci ne soient plus incinérés, mais compostés.

Au 1^{er} avril 2024, l'Agglo lance une expérimentation de tri des biodéchets à destination des particuliers, sur trois communes (Lannion centre-ville, Tonquédec et Trébeurden), avant de déployer ces solutions progressivement sur tout le territoire d'ici fin 2026. Cette expérimentation va permettre de tester différents types de solutions en fonction du mode d'habitat et d'évaluer leur efficacité.

Sur la zone test, trois types de solutions vont être proposées :

- **Le compostage individuel :**

Les habitants disposant d'un jardin peuvent commander auprès de LTC, des composteurs individuels à prix réduit, d'une contenance de 400 litres. Ceux disposant déjà de composteurs, ont simplement à continuer ! Il est également possible de fabriquer son propre composteur ou d'opter, dans les petits espaces, pour la technique du lombri-compostage.

CONTACT PRESSE

Direction de la communication

☎ 02 96 05 91 37

✉ communication@lannion-tregor.com



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

- **Le compostage partagé :**

Pour ceux qui habitent en habitat collectif avec jardin, LTC proposera, sous réserve de faisabilité, la mise en place de composteurs collectifs en pied d'immeuble/résidence. A l'issue d'un diagnostic terrain, LTC se chargera d'accompagner le déploiement et la mise en œuvre de ces projets.

- **La collecte des biodéchets en point de regroupement :**

Pour ceux qui n'ont pas de jardin, des bornes en libre accès seront installées, uniquement dans certaines communes. LTC fournira aux habitants volontaires des kits de démarrage, composés d'un bio seau, de sacs krafts et d'un guide du tri. Les biodéchets seront ensuite collectés par l'Agglo. La localisation de ces points d'apport volontaire sera à retrouver sur la carte interactive disponible sur dechetsmenagers.lanniontregor.com

La meilleure solution restant bien évidemment la **réduction des déchets à la source**. Pour se faire, chacun peut d'ores et déjà mettre en pratique ces quelques conseils :

- Éviter le gaspillage alimentaire,
- Valoriser les déchets végétaux au jardin : tonte en mulching, tonte différenciée, paillage, broyage.

Les solutions déjà en place sont à retrouver sur le site lannion-tregor.com

Le planning

Si l'expérimentation sur les trois communes de Lannion centre-ville, Trébeurden et Tonquédec démarre au 1^{er} avril, l'Agglo va déployer progressivement son schéma de gestion des biodéchets sur tout le territoire, durant les 3 ans à venir, pour que chaque habitant ait une solution de tri d'ici fin 2026.

Quid des professionnels ?

Pour les professionnels et structures publiques (gros producteurs) de la zone test, l'Agglo prévoit de les rencontrer progressivement un par un, à partir du printemps 2024, pour évaluer leur besoin, les accompagner de façon personnalisée vers la lutte contre le gaspillage alimentaire et trouver la solution de tri qui conviendra le mieux à leur situation.

Il leur appartient de mettre en œuvre la solution de tri la plus adaptée, les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an étant déjà soumis à cette obligation depuis le 1^{er} janvier 2023.

Et après ?

Une fois collectés séparément, les biodéchets seront destinés à être valorisés dans un premier temps par compostage pour ensuite être transformés en fertilisant. Plusieurs solutions de valorisation sont par ailleurs étudiées par le syndicat de traitement pour succéder à l'unité de compostage de Pleumeur-bodou dont la fermeture est prévue d'ici fin 2026.

+ d'infos : 02 96 05 55 55 / lannion-tregor.com

CONTACT PRESSE

Direction de la communication

☎ 02 96 05 91 37

✉ communication@lannion-tregor.com